

POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS - Ministère de l'Intérieur
Commande Publique – FT

068-200066009-20260415-2026-36-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

ARRETE N°2026/36



**PORTANT DELEGATION DE FONCTION DE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1411-5, L2122-18, L5211-1, D1411-3 à D1411-5
- VU** les délibérations du Conseil d'Agglomération n°2C du 7 avril 2026 constatant l'élection du Président de Mulhouse Alsace Agglomération
- VU** la délibération du Conseil d'Agglomération n°35C du 14 avril 2026 portant composition et élection de la commission de délégation de service public de Mulhouse Alsace Agglomération

Arrête :

Article 1er : Madame Josiane Mehlen, 3^e Vice-Présidente, est désignée pour assurer la Présidence de la Commission de délégation de service public dès lors que l'ordre du jour de la commission porte sur un contrat de délégation de service public en matière de périscolaire et petite enfance.

Article 2 : La délégation de fonction pour la présidence de la commission d'appel d'offres prend effet ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'Agglomération, sauf révocation ou départ.

Article 3 : Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausheim, le 15 avril 2026

Le Président

Fabian JORDAN

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication sur le site Internet)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)
- 1 copie à Josiane MEHLEN (pour notification à l'élu concernée).